

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 30 mars 2023

Nombre de conseillers en exercice : 56

Quorum : 29

Présents : 41

Absents : 02

Pouvoirs : 13

Votants : 54

L'An deux mil vingt-trois,

Le 05 avril, à 19h00,

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à la salle polyvalente de Tourny, sous la présidence de Monsieur Thomas Durand – Maire.

Étaient présents :

Arnaud-Rodrigue ADONON, Angéline BYLYKBASHI, Richard CARILLET, Fabrice CAUDY, Patricia DARBO, Natacha DE BEAUDRAP, Rénald DELALIN, Annick DELOUZE, Catherine DESILE, Fabrice DUBOIS, Thomas DURAND, Samantha DURAND-PORTOGHESE, Bernard DURDANT, Daniel FOUCHER, Jean FREMIN, Pascal HEMET, Patrick HERICHE, Michel JOUYET, Cathy KOMORNICZAK, Martial LAMOURET, Pascal LEJEUNE, Dominique LERENARD, Grégory LEROUX, Sandrine MAHON, Paul MERCIER, Catherine MIKLARZ, Michel MOISY, Véronique MONFILLIATRE, Corinne NOEL, Patrice NOEL, Valérie PAGESY, Pierre PENIN, Valérie PHILIPPE, Isabelle PORTIER, Arthur REGNIER, Jérôme RICHARD, Fabien RICHARD, Isabelle RIHOUAY, Marie ROUSSEAU, Michèle SEMBEL, Jean-Philippe TROUILLET

Étai(en)t absent(s) avec pouvoir :

Fabienne BERNARD a donné pouvoir à Valérie PAGESY
Benoit COLLARD a donné pouvoir à Michel MOISY
Jean-Marie DELISLE a donné pouvoir à Isabelle PORTIER
Sophie INCERTI a donné pouvoir à Arthur REGNIER
Lydia LACROIX a donné pouvoir à Jérôme RICHARD
Paul LANNOY a donné pouvoir à Fabrice CAUDY
Chloé LEFORT a donné pouvoir à Véronique MONFILLIATRE
Michel OZANNE a donné pouvoir à Michel JOUYET
Jessica POTEL a donné pouvoir à Bernard DURDANT
Bruno QUEMENER a donné pouvoir à Thomas DURAND
Dominique RABET a donné pouvoir à Jean FREMIN
Christophe RENAUD a donné pouvoir à Arnaud-Rodrigue ADONON
Anne-Françoise ROSTAING a donné pouvoir à Catherine MIKLARZ

Étai(en)t absent(e)s : Aurélia CALLENS, Nathalie MICHEL

Secrétaire de séance : Jean-Philippe TROUILLET

N° DEL-2023-020 – Création et suppression de postes à la suite de deux avancements de grade

- Vu** le code général des collectivités territoriales,
- Vu** le code général de la fonction publique territoriale,
- Vu** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée par la loi 87-529 du 13 juillet 1987 portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- Vu** la loi n°2007-148 du 2 février 2007 sur la modernisation de la fonction publique territoriale,
- Vu** le décret n°91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,
- Vu** l'avis favorable du comité social territorial en date du 14 mars 2023,
- Vu** l'avis favorable de la commission des ressources humaines en date du 21 mars 2023,
- Vu** le rapport de présentation du maire,

Considérant qu'il y a lieu de créer deux postes à temps complet pour faire suite à deux avancements de grade à compter du 1^{er} mai 2022,

Considérant qu'il y a lieu de supprimer deux postes à la suite de ces mêmes avancements de grade à compter du 1^{er} mai 2022,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **DE CRÉER** un poste d'adjoint territorial de patrimoine 1^{ère} classe et un poste d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe, à temps complet,
- **DE SUPPRIMER** un poste d'adjoint territorial de patrimoine 2^{ème} classe et un poste d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe,
- **DE DIRE** que ces créations et suppressions prendront effet au 1^{er} mai 2023,
- **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget,
- **D'AUTORISER** monsieur le maire ou son représentant habilité à cet effet, à procéder à toutes formalités et à signer tous les documents afférents à l'exécution de la présente délibération.

Vexin-sur-Epte

Envoyé en préfecture le 06/04/2023
Reçu en préfecture le 06/04/2023
Affiché le
ID : 027-200057685-20230405-DEL_2023_020-DE

Certifier exécutoire compte
tenu de la publication
effectuée le - 6 AVR. 2023

Et de la télétransmission
en Préfecture le - 6 AVR. 2023

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Au registre suivent les signatures, extrait conforme.

Le Maire,
Thomas DURAND.



DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de sa publication ou de sa notification auprès du Tribunal Administratif compétent. Elle peut faire, également, l'objet d'un recours gracieux auprès de son auteur. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 05 AVRIL 2023

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Affiché le

ID : 027-200057685-20230405-DEL_2023_020-DE